

DIRIGEANT ASSOCIATIF : QUELLES RESPONSABILITÉS ?



ORGANISATEUR : MAISON DES ASSOCIATIONS D'AMIENS MÉTROPOLE

THÈME : LE FONCTIONNEMENT D'UNE ASSOCIATION, LA GESTION DES RESSOURCES HUMAINES



Initiation



Gratuit



2h



Présentielle

PUBLIC / CONDITIONS D'ACCÈS

Tout public bénévole, pas de condition particulière d'accès

DESCRIPTIF DE LA FORMATION

Objectif :

Avoir conscience des responsabilités qui incombent aux dirigeants bénévoles

Contenu :

Responsabilité civile et pénale

Les situations où la responsabilité des bénévoles est engagée

Comment protéger son association, ses dirigeants et ses bénévoles

DATE(S) DE LA FORMATION

18 janvier 2022

18H00-20H00

LIEU DE LA FORMATION

Espace Dewailly

80000 Amiens

POUR S'INSCRIRE



0322925059



contact@maam.fr



<https://www.maam.fr/agenda/maam>

STRUCTURE FORMATRICE



Maison des associations d'Amiens métropole



Voir la présentation de cette structure